

DE L'USAGE DES NOTIONS DE PRESCRIPTION ET D'AUTONOMIE...

Les discours et les écrits de l'institution et de ses soutiens habituels ont mis une bonne année à se roder. L'objectif principal est de légitimer la politique scolaire actuelle, au prix de contorsions intellectuelles, comme celle consistant à dire que le contraire de la prescription c'est l'autonomie, et vice versa.

Prescription et surprescription

Lorsque, en 2013¹, nous avons développé l'idée du « travail empêché », c'est qu'il y avait la convergence de 3 phénomènes : les programmes, la certification qui rajoutait des contraintes de programmation et d'évaluation, et l'activité permanente du corps d'Inspection de contrôle à travers les inspections bien sûr, mais aussi tout un tas d'autres contraintes : remplir les « protocoles », les logiciels pour le brevet et le Bac...

Trop c'est trop. Mais passer de trop à rien, c'est trop !

Nous souffrons donc d'une surprescription, qui allait bien au-delà des textes officiels et qui avait été théorisée par notre « encadrement », parce que nous étions une profession jugée trop « libertaire »... Les programmes, n'étaient donc pas seuls en cause, englués dans un pilotage de la discipline pour le moins discutable.

Comment se fait-il que la même institution qui a produit ces excès de prescription, se présente aujourd'hui comme les chantres de l'autonomie, de l'enseignant concepteur, de la liberté pédagogique ? Elle reconnaîtrait ainsi ses erreurs passées ? Ne soyons pas naïfs, la question est principalement politique. A moins qu'une autre hypothèse soit plausible. Le satisfecit des programmes actuels cacherait une réalité finalement plus prosaïque : l'institution serait incapable, théoriquement et pratiquement, de concevoir les contours de cette culture commune requise à l'heure du « vivre ensemble » ?

¹Manifeste 2013. A lire sur notre site internet sur la page « programmes alternatifs »

Quelques contresens

Mais étudions d'abord le sens des mots utilisés. Ainsi donc, le contraire de l'autonomie n'est plus la « dépendance », mais la prescription ! C'est ce qui ressort

majoritairement des propos tenus, dans notre champ tout particulièrement. Nous nous sommes renseignés pour savoir si les autres disciplines entraînent dans ce jeu rhétorique. A priori non. Nous sommes toujours une petite exception dans le panorama global.

Ensuite, le terme de « concepteur », que nous avons toujours défendu pour qualifier l'enseignant, devient par contre, lui, synonyme d'autonome ! Ce qui est aussi un contresens. Enfin, pour couronner le tout, on apprend ici ou là, que le terme apprentissage devient antinomique à « contenu d'enseignement ». En effet, il est maintenant courant, pour les laudateurs des nouveaux programmes, de dire qu'on va pouvoir (enfin !) se centrer sur les apprentissages des élèves et non sur les contenus. Juste une question : comment l'un pourrait-il, à l'école, fonctionner sans l'autre ? Des contenus non finalisés par l'apprentissage seraient totalement inutiles, quant aux apprentissages, encore faut-il savoir quoi apprendre. Bref, au lieu de reconnaître les problèmes, d'être prudent, on ajoute de la confusion à la confusion, pour une seule raison, au service d'une seule préoccupation : expliquer que les réformes en cours sont les seules possibles.

Quel niveau de prescription ?

Plusieurs questions doivent se poser vis à vis des programmes : pouvons-nous fonctionner sans programme ? La réponse est OUI. Évidemment, nous l'avons fait par le passé, nous le ferons aujourd'hui. Devons-nous fonctionner sans programme ? La réponse est NON. Pourquoi ?

Tout simplement parce que cela revient à laisser chacun prescrire ce qu'il veut. Tous les spécialistes du travail le disent, il n'y a pas de travail sans prescription. Soit cette prescription s'élabore dans le

cadre d'un service public, créant ainsi du commun et du partagé, soit on la laisse à l'initiative de chacun, c'est-à-dire qu'on l'individualise, qu'on la privatise, au sens où elle renvoie à une décision privée.

On ne peut faire partager une culture commune sans la définir. Et les programmes ont cette fonction de définir ce qui doit être appris par tous et toutes à l'École.

Cet affichage est public, et a plusieurs niveaux de généralité. Le Conseil Supérieur des Programmes en a prévu 3 : le socle commun, le programme de cycle, et le programme disciplinaire. Chacun ayant comme fonction d'affiner au fur et à mesure les attendus. Or, ce qui est remarquable en EPS, c'est que le programme disciplinaire sur certains aspects, est moins précis que le socle. Pire, les programmes ne sont pas en phase avec la prescription du socle. Cherchez l'erreur !

Autonomie ?

Le mot est largement repris, pour l'école, par la politique actuelle et les différents projets des candidats à la présidentielle. Pour exemple, la loi sur l'autonomie des universités a été défendue autant par le gouvernement Sarkozy que par celui qui lui a succédé. En fait d'autonomie, la réalité consiste principalement à faire gérer la pénurie par les acteurs eux-mêmes. C'est exactement ce que l'on veut faire pour l'École.

Mais restons-en aux questions « pédagogiques ». En quoi consiste l'autonomie ? Dans le débat sur les programmes, elle est donc « vendue » comme contraire de prescription : il y a moins de prescription, donc plus d'autonomie. C'est le principe des vases communicants.

Or, fixer les « attendus » pour toute une génération ne contraint en rien les moyens à mettre en œuvre pour y arriver. L'enseignant-e doit avoir toute latitude



pour concevoir les dispositifs permettant aux élèves d'apprendre et d'atteindre les objectifs fixés. D'une certaine manière, l'autonomie pédagogique n'a de sens que par rapport à une prescription clairement identifiée. Une prescription floue produit un travail flou.

Le rôle de concepteur, se situe sur ce registre : si on dit que l'on doit apprendre à nager à tout le monde, les programmes doivent préciser ce ou ces « savoirs », mais l'enseignant doit définir ce qu'il faut mettre en œuvre pour y parvenir. Dans la vraie vie, le contraire de l'enseignant-concepteur, ce sont les « bonnes pratiques », à appliquer.

Dégâts collatéraux ?

Un point notable est à rappeler, pour l'EPS : la prescription descendante, institutionnelle étant du côté de la loi, ne

plus en avoir, en avoir de trop floue, nous empêche de l'utiliser pour rappeler l'engagement national. Les exemples commencent à foisonner : ici on supprime les subventions « natation » au prétexte que ce n'est plus obligatoire au collège, là on galère pour les répartitions d'installations, des municipalités jouant sur l'inconsistance des programmes, pour dire que rien n'est vraiment obligatoire. En clair, les nouveaux programmes ne permettent même plus de revendiquer à ce que nous puissions exercer, et les élèves pratiquer, dans des conditions décentes.

Finalement, ne nous laissons pas bercer ou berner par les mots. Il faut qu'on reconstruise collectivement le principe d'une prescription qui réponde vraiment à ce qu'on est en droit d'attendre d'elle, en l'occurrence énoncer le contrat social qui lie l'école aux familles, en li-

vant les clés de la culture commune en EPS. Quant à l'autonomie, elle reste tout entière à conquérir. L'autonomie actuelle, c'est quoi au juste ? Car voici ce qu'énonce JP Delahaye, ancien directeur des enseignements scolaires, soutien de la politique actuelle : « *Mais la contrepartie de cette confiance, c'est que les acteurs locaux acceptent de rendre des comptes a posteriori, de rendre compte de ce qu'ils ont fait des marges de manœuvres qui leur ont été données...* » (Le café pédagogique).

On voit aujourd'hui l'avalanche de tableaux et de textes, de réunions, pour compenser une médiocre prescription. Viendra le temps d'une avalanche d'évaluations pour contrôler ce que l'on fait ! ■

christian.couturier@snepsu.net